# L’urbanisme favorable à la santé : Un levier pour le développement des collectivités territoriales

Février 2022

Le choix d’aménagement et de planification du territoire est un levier essentiel de l’amélioration de la santé, du mieux vivre et du bien-être des populations.

La configuration d’une ville, les infrastructures, les voies de circulation, les accès à des services de proximité, aux écoles, aux espaces verts, influencent directement la santé des populations.

## L’urbanisme favorable à la santé

Un urbanisme favorable à la santé (UFS) promeut une démarche de santé globale et la positionne comme facteur essentiel à l’attractivité du territoire, tout en luttant contre les inégalités de santé. Il s’agit d’aborder les questions d’urbanisme et d’aménagement selon une approche systémique et positive de la santé.

Ce concept a été initié par le réseau des villes santé de l’OMS Europe en 1987, comme étant « des pratiques d’aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les 3 piliers du développement durable ».

C’est-à-dire, des pratiques d’aménagement et de planification urbaine qui :

* Ont pour finalité le bien-être (physique, mental et social) et une certaine qualité de vie des populations ;
* Agissent sur les déterminants de santé ;
* Minimisent l’exposition aux facteurs de risque (pollution de l’air, bruit, pollution des sols, isolement social, sédentarité, ilot de chaleur…) ;
* Maximisent l’exposition aux facteurs de protection (biodiversité, contact avec la nature, luminosité, interactions sociales, activité physique, alimentation saine…) ;
* Tendent à réduire les inégalités de santé et les inégalités environnementales (personnes en difficulté sociale surexposées aux nuisances environnementales) ;
* Permettent l’attractivité des territoires.

## 8 axes pour un urbanisme favorable à la santé

Il existe un cadre de références composé de 8 axes d’actions pour l’UFS :

1. Réduire les émissions et expositions aux polluants et nuisances
2. Promouvoir des modes de vie favorables à la santé, notamment activité physique, alimentation
3. Favoriser la cohésion sociale et le bien-être des habitants
4. Permettre l’accès aux soins et aux services socio-sanitaires
5. Réduire les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et l’attention portée aux personnes vulnérables
6. Soulever et gérer les antagonismes entre les différentes politiques
7. Mettre en place des stratégies favorisant l’intersectorialité et l’implication de l’ensemble des acteurs concernés, dont les citoyens
8. Penser un projet adaptable, prendre en compte l’évolution des modes de vie

## Une opportunité pour les collectivités

L’urbanisme favorable à la santé a l’ambition de développer des approches intégrées combinant planification urbaine, politiques environnementales et aménagement. Elle affirme une santé positive au travers de l’urbanisme, à toutes les échelles territoriales, pour des territoires de demain axées sur une haute qualité de vie, la préservation de la santé, du bien-être et du bon vivre ensemble.

Ces finalités peuvent jouer un rôle pour la prévention des maladies chroniques et mentales, du risque épidémique et peuvent renforcer les liens sociaux :

La mobilité douce et la marche à pied : santé, sport, distanciation dans les déplacements ;

La présence d’espace vert et de nature à proximité : santé, sport, biodiversité, rencontre sociale ;

L’intérêt des places publiques : rencontre sociale, lieu de marché, lieu de commerce et de fête, bulle de distanciation ;

L’attractivité des territoires fortement corrélée à l’existence de lieux de bien-être et bon vivre.

Il s’agit de promouvoir un aménagement des villes qui favorise les liens sociaux favorables à la santé et au bien-être de tous.

## Le soutien de l’ARS aux projets d’UFS

L’Agence Régionale de Santé BFC promeut le développement l’urbanisme favorable à la santé en

Bourgogne-Franche-Comté au travers de certaines actions du Projet Régional Santé Environnement

(PRSE), notamment par la mise en place d’Evaluation d’Impact sur la santé (EIS), en partenariat avec la Région, la DREAL et l’ADEME.

L’évaluation d’impact sur la santé, portée par les collectivités et soutenue financièrement dans le cadre du PRSE, est un outil d’évaluation et d’aide à la décision, permettant de maximiser les impacts positifs sur la santé d’un projet d’aménagement et de planification urbaine, afin de tendre vers des cadres de vie et un urbanisme favorable à la santé.

## Personnes ressources en région

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC), Département Prévention Santé Environnement (DPSE), ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr

Les Unités territoriales Santé Environnement (UTSE) :

Côte d’or (21) : ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr

Doubs (25) : ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr

Jura (39) : ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr

Nièvre (58) : ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr

Haute-Saône (70) : ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr

Saône-et-Loire (71) : ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr

Yonne (89) : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Nord-Franche-Comté (90) : ars-bfc-dsp-se-nfc@ars.sante.fr

Observatoire régional de la santé Bourgogne-Franche-Comté (ORS), 5 rue des Perrières, 21000 DIJON, Tél. : 03 80 65 08 10, contact@orsbfc.org

## Pour aller plus loin : outils et guides

* « Agir pour un UFS, concepts et outils » (EHESP/DGS, 2014)
* « Agir pour un urbanisme favorable à la santé Outil d’aide à l’analyse des Plans locaux d’urbanisme au regard des enjeux de santé » (EHESP/DGS, 2016)
* Urbanisme et santé : un guide de l’OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. Genève : OMS, 2004, 172 p.
* Guide ISadOrA. Une démarche d’accompagnement à l’Intégration de la Santé dans les Opérations d’Aménagement urbain. EHESP, A’urba, FNAU, 2020, 355 p.